

## Présentation Togo : Informations sur les activités dans le cadre de la Convention

Pays d'Afrique de l'Ouest en bordure de l'Océan Atlantique avec une superficie de 56 790 km<sup>2</sup> et une population de 8 millions d'habitants, le Togo partage plus de 2/3 de ses ressources en eau avec les pays voisins, notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Mali pour les cours d'eau transfrontières, et le Bénin, le Ghana et le Nigéria en ce qui concerne les aquifères côtiers transfrontières. Il est Partie aux conventions des deux cours d'eau partagés à savoir le fleuve Volta et le fleuve Mono.

Après son adhésion à la Convention sur l'eau en décembre 2021, le Togo a développé son plan d'actions de mise en œuvre qui a été validé lors d'un atelier national les 5 et 6 juin 2023 par toutes les parties prenantes impliquées, avec l'appui du CGRE de la CEDEAO et du secrétariat de la convention sur l'eau.

Le plan d'actions de mise en œuvre vise à renforcer la coopération avec les pays voisins à travers les échanges, à améliorer le suivi et la connaissance en vue d'assurer la protection des ressources en eau nationales et partagées et à renforcer la résilience des communautés vulnérables au changement climatique.

Les activités prévues dans le plan de mise en œuvre sont en lien avec les priorités du pays et sont regroupées en 4 axes pour un budget total évalué à **3 190 754 USD pour une durée 3 ans** :

- *Axe 1: Promotion de la connaissance de la Convention sur l'eau et de ses obligations l'échelon du territoire national ;*
- *Axe 2: Renforcement du cadre de gestion intégrée et de protection des ressources en eau ;*
- *Axe 3: Promotion de cadres de concertation et d'échange avec les Etats ayant des ressources en eau partagées ;*
- *Axe 4: Promotion et valorisation des ressources en eau pour l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience dans les communautés vulnérables*

Les principaux défis à relever dans le cadre de ce plan sont, entre autres, le suivi de la quantité et de la qualité des ressources en eau nationales et transfrontières, les prélèvements par les différents utilisateurs, le contrôle des pollutions et le rejet des effluents industriels, agricoles et miniers, la protection contre l'envasement des cours d'eau, l'accès à l'eau potable et la promotion de la culture irriguée ainsi que le renforcement de la résilience des communautés vulnérables qui tirent souvent l'essentiel de leurs moyens de subsistance en saison sèche au tour des cours d'eau et des lacs.

La prochaine étape pour le plan de mise en œuvre de la convention est la soumission des activités prévues aux partenaires techniques et financiers en vue de mobiliser les financements requis.

A cet effet, nous exprimons tout d'abord notre profonde gratitude et nos profonds remerciements au secrétariat de la convention qui a accompagné le Togo depuis le début du processus d'adhésion jusqu'à la validation d'un plan de mise en œuvre. Nous sollicitons toujours son appui pour la mise en œuvre du plan développé et nous invitons tous les partenaires bilatéraux et institutionnels présents dans la salle à appuyer le Togo dans ce sens. (Contacts : [konlani2005@yahoo.fr](mailto:konlani2005@yahoo.fr); [secretariat.ministre@eau.gouv.tg](mailto:secretariat.ministre@eau.gouv.tg) )

Enfin pour terminer, nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour encourager les autres pays, notamment le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, et bien d'autres pays qui n'ont pas encore adhéré à la convention, à commencer ou accélérer leur processus d'adhésion, car dit-on, « **seul on va vite, mais ensemble, on va plus loin** ».